

# LA RESPONSABILITÉ SOCIALE EN MICROFINANCE DANS LE CONTEXTE D'UNE COMMERCIALISATION CROISSANTE DU MICROCRÉDIT

JEAN-MICHEL SERVET\*

L'expression « responsabilité sociale »<sup>1</sup> connaît un emploi croissant dans le monde du développement, ainsi que l'attestent les Rapports du PNUD et de la Banque Mondiale depuis 2006<sup>2</sup>. Les conditions de déclenchement et de diffusion de la crise ne peuvent qu'amplifier ce mouvement, en particulier dans le champ de la microfinance<sup>3</sup>. Il est cependant actuellement impossible de faire état d'une unanimité quant à la définition de la responsabilité sociale des organisations de microfinance. Ceci est à l'origine de confusions que nous proposons ici de relever, en soulignant quelques-unes de leurs implications pratiques et idéologiques.

## TROIS INTERPRÉTATIONS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

On doit tout d'abord remarquer que les interventions en microfinance<sup>4</sup> sont longtemps passées comme étant en soi « socialement responsables » et même comme une sorte de « bonne finance ». La contribution effective de la microfinance à « la lutte contre la pauvreté » est en effet devenue une croyance largement partagée par le plus grand nombre des acteurs du développement, parmi les journalistes, chez de nombreux acteurs financiers et au-delà dans les opinions publiques. Réduire la pauvreté serait sa vertu et

\* Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement. Genève.

son objectif principal. Dans cette première interprétation de la responsabilité sociale, on recherche des performances autres que les performances financières. Elles peuvent être sociales, notamment en visant la réduction des taux de pauvreté, contre les discriminations frappant telle ou telle catégorie de la population, mais aussi porter sur l'environnement<sup>5</sup>. Par nature, les institutions de microfinance seraient des éléments actifs de la nouvelle économie solidaire<sup>6</sup>. Nous avons parlé de croyances, car les études consacrées à l'impact de la microfinance ont produit des résultats contradictoires quant à l'évaluation de ses effets macroéconomiques sur le revenu des populations<sup>7</sup>.

Une deuxième approche de la responsabilité sociale des institutions de microfinance est celle de l'éthique. Les institutions se donnent ici des normes déterminant des choix et des hiérarchies dans les objectifs que celles-ci peuvent porter sur un des champs du social ou de l'environnement, dans les relations de travail ou la gouvernance internes à une organisation, dans les effets sur les clients ou plus généralement sur les communautés locales. Basée sur des normes morales, l'éthique suppose aussi une cohérence entre les fins poursuivies aux niveaux locaux et globaux et les moyens employés pour les atteindre.

Les nouvelles cotations en termes de performances sociales, environnementales, de partage ou de comportement proprement éthique (les quatre pouvant se croiser et faire l'objet d'index synthétiques) attirent des investisseurs voulant donner un sens à leurs placements, tout en recherchant un certain

niveau de rémunération<sup>8</sup>. Fort opportunément, il existe un marché pour ce genre de placements et des acteurs développent ce type nouveau de produits et de cotation. Yunus, par exemple, propose la création d'une Bourse afin de permettre les placements du *social business* et la cotation de ces entreprises. De même, les entreprises sont soumises à des cotations et à des images médiatiques positives ou négatives qui influencent certains clients et favorisent ou non l'embauche de nouveaux salariés. De nombreux soutiens à la microfinance sont fondés sur des démarches de ce type. Remarquons qu'il existe différentes espèces d'investisseurs : des particuliers, des fondations, des organisations confessionnelles, des institutions publiques agissant sous forme privée notamment. Ceci fait que l'on peut trouver différentes motivations d'investissement de type éthiques, moraux, sociaux, etc. À ces motivations doivent correspondre d'autres indicateurs. Toutefois, ces stratégies de responsabilité citoyenne des entreprises et des détenteurs de fortunes privées, qui leur font privilégier telle ou telle performance, portent en elles le danger d'une privatisation de l'organisation du collectif sans que les besoins essentiels soient satisfaits. Le risque est celui d'un régime ploutocratique où ceux qui peuvent payer décident du bonheur présumé des autres.

Pour éviter cette déviation dangereuse pour le fonctionnement démocratique des sociétés<sup>9</sup>, nous proposons une troisième approche en situant la responsabilité sociale des institutions au cœur même de leur champ particulier d'activité. En l'occurrence, nous

définissons la responsabilité sociale des institutions de microfinance par leur contribution directe à l'inclusion financière de l'ensemble des populations<sup>10</sup>. Celle-ci est une condition nécessaire de la responsabilité sociale, mais elle n'est pas suffisante. Il convient que les services financiers proposés soient véritablement accessibles par leur coût et par leurs modes de diffusion et, qu'en tant que produits financiers, ils soient adaptés aux besoins des populations visées.

Après avoir montré les limites d'une approche par les performances sociales, nous indiquerons les pistes ouvertes par une définition de la responsabilité sociale située dans le champ particulier d'activités des institutions.

### **LA RECHERCHE DE PERFORMANCES SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES**

Un placement peut, selon différentes modalités, prendre une dimension citoyenne. On parle alors d'investissement social ou pro-développement durable. La recherche de ce genre de performances peut passer pour une spécificité de la microfinance, au point qu'elle a pu être définie à partir d'un critère de pauvreté ou de marginalité supposé des clientèles. On constate par exemple que des objectifs peuvent être fixés en termes de pourcentage de clients dits « pauvres », de femmes ou de présence dans des zones reculées. Bien souvent, le pourcentage de populations dites « pauvres » n'est pas celui

des clients eux-mêmes de l'institution, mais ceux des quartiers ou des villages dans lesquels ces organisations de microfinance opèrent. Dans des recherches sur la pauvreté, des critères simples peuvent être définis par des enquêtes en s'appuyant sur les actifs productifs possédés, sur le logement ou des biens de prestige, sur les déplacements et la mobilité, sur la consommation des certains biens alimentaires, le recours aux soins, l'accès à l'éducation, etc. Il est exceptionnel que les organisations de microfinance fassent un relevé systématique et rigoureux du degré de pauvreté de leurs clientèles<sup>11</sup>, sauf si un programme public ou de fondation exige de l'institution de produire certains indicateurs et d'en suivre l'évolution. Indirectement, certaines de ces informations sont connues des institutions (mais non systématiquement traitées de façon collective) lors de l'instruction du dossier des clients afin d'apprécier leurs capacités de remboursement par exemple<sup>12</sup> ou le volume d'épargne qui peut être collecté. Mais, il s'agit généralement pour l'institution d'une protection contre les risques de défaillance, de la recherche d'un accroissement de sa marge bénéficiaire et non d'un véritable engagement social. On doit aussi relever que toucher des pauvres ou des femmes dans leur capacité d'accès à tel ou tel bien ou service ne signifie pas nécessairement améliorer leur bien-être tel qu'il est vécu par les populations. Il convient donc à chaque fois de contextualiser la représentativité de tel ou tel critère mis en avant.

Au fur et à mesure de l'essor du microcrédit, des voix se sont faites entendre pour mettre en doute ses

effets supposés toujours et partout positifs (cf. annexe). De façon générale, les causes d'une détérioration du bien-être des clients de la microfinance sont le surendettement<sup>13</sup>, le surcroît de travail (notoirement des femmes, si ce n'est un travail productif à proprement parler, ce sont de nouvelles charges qui leur incombent y compris à travers la participation contrainte à des réunions), la détérioration des conditions de travail (ouvrage dangereux, insalubre et portant atteinte à la santé des travailleurs, travail des enfants et déscolarisation), les fuites hors des systèmes de production et d'échange locaux qui à terme conduisent à un appauvrissement et non à un enrichissement des communautés (par suite des charges financières imputées par rapport au rendement des activités financées), etc<sup>14</sup>. S'ajoute à cela le fait que certaines formes de microcrédit peuvent augmenter le revenu moyen dans une population<sup>15</sup> alors que s'accroissent la disparité des revenus, la vulnérabilité et la précarité du plus grand nombre.

Un problème apparaît aussi quant à la compatibilité des objectifs visés. Des arbitrages sont nécessaires. Peut-on, par exemple, viser à la fois la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus et s'assurer, en tout lieu et en tout temps, que celles-ci ne sont pas à l'origine de pollutions qui détruisent l'environnement (exemple du travail de tannerie) ou de conditions d'emploi qui ne correspondent pas à l'idée que les organisations internationales défendent comme un « travail décent » (lutte contre l'emploi d'enfant, lutte contre la servitude par dette notamment) ?

Il est aussi possible de constater une contradiction entre une proportion élevée de femmes parmi les clientes d'une institution de microfinance (indicateur souvent privilégié parmi les indicateurs de ciblage des « pauvres ») et le fait d'atteindre réellement les populations les plus démunies. Selon *Benchmarking de la microfinanzas en México*<sup>16</sup>, le pourcentage de femmes parmi les clients est de 95 % pour les institutions dites financièrement soutenables contre 75 % pour celles qui ne le sont pas (par comparaison les pourcentages de l'échantillon ne sont respectivement que de 57,8 % et 64,8 % dans le reste de l'Amérique Latine). Dans les zones de forte émigration vers les États-Unis, le sexe ratio se trouve généralement profondément modifié. Émigrent principalement les hommes (mari et fils). Dans les localités, ceux qui ont la capacité financière de partir sont ceux qui possèdent le capital et les revenus les plus élevés. Cette émigration procure des flux de revenus vers les familles, et ceux-ci accroissent ensuite les inégalités locales aussi bien au sein des communautés qu'entre celles-ci, selon la proportion de migrants. Les agents de crédit ont, de plus, tendance à privilégier dans leur portefeuille de prêts les familles comprenant des migrants car leurs garanties de remboursement apparaissent plus fortes. Si le microcrédit ne cible que les femmes, il a donc pour effet, au sein des communautés locales, d'accroître les inégalités en contribuant à renforcer les dotations des familles les plus aisées au détriment des plus démunies.

Enfin, il ne suffit pas qu'une organisation fixe des objectifs généraux,

encore faut-il qu'elle se donne les moyens de contrôler qu'ils sont plus ou moins atteints. La responsabilité sociale des institutions implique que non seulement elles défendent des objectifs positifs, mais qu'elles suivent rigoureusement l'impact et les effets de leurs activités de financement.

### **SITUER LA RESPONSABILITÉ SOCIALE EN MICROFINANCE DANS LE CŒUR DE MÉTIER DES INSTITUTIONS**

Soutenir l'inclusion financière des populations, c'est offrir des services financiers répondant effectivement et efficacement aux besoins des différentes catégories de la population, et le faire à un coût devant rester compatible avec leurs capacités de le couvrir.

Or, les taux d'inclusion bancaire varient de façon considérable en se situant entre 1 % et presque 100 % des ménages selon les pays<sup>17</sup>. Ils connaissent de fortes disparités entre les continents, ainsi qu'entre les régions et localités d'un même pays. En Amérique Latine, par exemple, les taux nationaux oscillent entre 5 % au Nicaragua et 60 % au Chili, en étant le plus souvent compris entre 25 % et 40 %. Dans chacun de ces pays, ces taux sont beaucoup plus élevés que ceux des pourcentages de populations désignées comme « pauvres » à partir d'une définition économique d'une ligne de pauvreté. Dans la plupart des pays dits « en développement », des populations à revenu moyen, qui ne peuvent pas de ce fait être qualifiées de

« pauvres » et surtout pas de « très pauvres », n'ont donc pas accès aux services financiers de base<sup>18</sup>. La limitation dans l'accès n'est pas seulement la conséquence de restrictions légales et de barrières réglementaires ou de l'absence physique d'institutions dans certains lieux. Elle naît aussi d'un degré d'analphabétisme financier élevé pouvant rendre quasi impossible l'usage de services financiers inadaptés<sup>19</sup>.

Or, en dépit de ces taux d'inclusion financière très faibles à l'échelle de la planète, aucun indicateur synthétique d'accès et d'usage<sup>20</sup> des services financiers ne figure parmi l'ensemble des indicateurs adoptés sous l'appellation Objectifs du Millénaire pour le Développement<sup>21</sup> visant à réduire la pauvreté. Il n'y en a pas plus parmi les critères de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement, et de façon plus surprenante encore dans les « Rapports sur le développement dans le Monde » de la Banque mondiale. L'oubli d'indicateurs financiers parmi ceux retenus pour mesurer le développement humain contraste avec la médiatisation de plus en plus forte du microcrédit depuis le premier sommet du microcrédit.

Pourtant, les indicateurs proposés par les diverses organisations multilatérales occupant le champ du développement sont diversifiés et dépassent un cadre strictement économique. Les indicateurs qui portent sur la santé, l'éducation, l'environnement, la participation des femmes à la vie collective et les conditions de logement apparaissent avant tout comme des capacités à rendre les humains plus

productifs dans un processus accéléré de privatisation et de marchandisation des activités<sup>22</sup>. Or, celui-ci induit une extension et un approfondissement de la financiarisation des sociétés. Certes, toutes les sociétés humaines connaissent, sous des formes très variables et à travers des institutions à caractère très différent, des pratiques financières<sup>23</sup>. Mais l'accroissement du taux de dépendance par rapport à ces opérations financières et par l'usage d'instruments monétaires pour la reproduction au quotidien d'une immense majorité de la population fait que l'on peut affirmer que les sociétés ont, de ce point de vue, connu un changement qualitatif au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces évolutions dans la situation de dépendance par la finance produisent des transformations de l'organisation même des sociétés et de leurs systèmes d'accumulation. La crise actuelle en est le résultat.

Dans un contexte d'inclusion financière formelle restreinte à l'échelle de la planète, comment interpréter cet oubli des capacités d'agir dans le domaine financier, négligence qui fait que la communauté internationale peut se sentir peu engagée à agir universellement pour lutter pour l'inclusion financière ? Bien qu'une extension et une intensification de la financiarisation paraissent évidentes dans toutes les sociétés contemporaines, y compris pour des populations aux revenus peu élevés, l'accès aux services financiers n'est pas (encore) communément conçu comme un droit humain fondamental : l'usage des instruments monétaires et financiers n'est pas pensé comme un des éléments d'identité des groupes et des per-

sonnes<sup>24</sup>. Pourtant, la capacité de faire face aux risques de l'existence, de saisir des opportunités pour jouir d'un revenu meilleur et de gérer dans le temps ressources et dépenses passe de plus en plus par l'usage d'instruments financiers. L'accès à des services financiers est fondamental pour exister dans les sociétés contemporaines, et tout simplement pour vivre au quotidien<sup>25</sup>.

Les services financiers sont appréhendés comme des moyens d'action. À ce titre, le crédit apparaît trop souvent comme étant un service primordial pour créer des opportunités. Les services financiers ne sont pas pensés comme des besoins et des éléments d'identité et de protection des personnes et des groupes. Ils sont compris comme un vecteur d'activité, mais pas comme un objectif en soi. Or, dans les pays en développement, à la différence des pays à haut revenu moyen par tête où le microcrédit est intégré dans les politiques de l'emploi, il est beaucoup plus exceptionnel que les prêts y financent des entreprises nouvelles et que leurs effets multiplicateurs de revenu soient clairement identifiés et surtout quantifiés avec précision. Ce positionnement erroné de la microfinance, conçue d'abord comme moyen économique d'action et non comme une nécessité pour gérer dans le temps ressources et flux de dépenses vitales et sociales, fait que la réflexion sur la responsabilité sociale des différents acteurs de la société pour une inclusion financière généralisée, et par conséquent les engagements politiques que celle-ci suppose, est plus exceptionnelle que celle menée pour d'autres besoins : l'alimentation,

l'accès à l'eau, la santé, l'éducation, le logement et l'environnement, besoins jugés par eux-mêmes fondamentaux pour la survie dans une société voulue comme démocratique (en l'étendant à une représentation politique équitable, y compris en termes de genre). L'accès à une gamme plus ou moins étendue et diversifiée de services financiers n'est pas pensé comme étant un besoin devenu primordial.

Sur la base de cette nouvelle définition de la responsabilité sociale dans le champ financier, il est nécessaire de saisir, dans des contextes différents, les éléments pertinents permettant d'appréhender la responsabilité spécifique aux institutions dont l'activité principale est de délivrer des services de microfinance. Cette responsabilité est vis-à-vis de leurs clients ou usagers, mais aussi dans leurs rapports aux autres acteurs de la microfinance avec lesquels elles sont en concurrence ou coopèrent. Cette responsabilité se situe non seulement dans le résultat mais, aussi dans les processus (incluant et non excluant) par lesquels ces institutions produisent et diffusent des services financiers pour leurs clients ou usagers.

Pour apprécier la contribution des institutions à l'inclusion financière, il ne suffit pas de connaître la diffusion des services (nombre de prêts ou de comptes dans une population). Il convient d'apprécier aussi l'adaptation aux mentalités, aux usages et aux contraintes que subissent les populations. Il en va de même de la qualité des produits et des services (notamment à travers les coûts non financiers du crédit liés à des temps de transport, de réunion de groupe, etc.). Pour se faire,

il faut prendre en compte l'avis des clients (pour distinguer demandes et besoins notamment)<sup>26</sup>. La situation de contrainte dans laquelle se trouvent de nombreuses fractions de populations quant à l'accès aux services financiers fait qu'ils ont recours à ceux proposés, alors que le produit et le service correspondent mal à leurs besoins les plus pressants. Par exemple, l'offre de crédit peut être privilégiée (parce que plus rentable) bien que l'épargne, l'assurance et les transferts sont plus utiles pour répondre efficacement à la précarité et à la vulnérabilité. On constate aussi que l'offre de crédit productif est encouragée même quand ceci conduit à un surendettement et que le besoin est celui de crédits de soudure dans certaines périodes de l'année ou en cas de maladie (pour éviter une décapitalisation qui diminue les revenus ultérieurs). De façon récente, un nombre croissant d'organisations prétend à une diversification de leur gamme de produits financiers à travers des contrats d'assurance-vie. Bien souvent, il agit plus de protéger l'institution financière elle-même que le débiteur, à travers une couverture du capital restant dû...

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE CONCERNE TOUS LES ACTEURS

Nous avons ici principalement centré notre analyse sur la responsabilité sociale des institutions de microfinance agissant sur le terrain. Ceci pose la question tant des capacités

d'accès et d'usage de populations actuellement en situation d'exclusion ou de marginalisation financière que celle des conditions de production et de fourniture de ces services. Mais, la responsabilité sociale en microfinance concerne également ceux qui financent, en amont, ces organisations. Par exemple, à travers le choix :

- de favoriser des prêts en monnaie locale plutôt qu'en devises étrangères ;
- de mobiliser des ressources financières endogènes (par exemple, par le biais de fonds de garantie ou par l'épargne locale) pour éviter des dynamiques exogènes fortes ;
- de cibler des secteurs employant une large fraction des populations pauvres et sans accès aux services financiers dans certains pays : l'agriculture plutôt que le commerce où les taux de retour sur investissement sont généralement beaucoup plus élevés et rapides ; ou des institutions implantées dans des zones géographiques réputées plus difficiles et largement marginalisées du financement international (ceci concerne principalement l'Afrique Sub-saharienne) ;
- de soutenir des organisations émergentes nouvelles dans le secteur micro-financier pour favoriser leur développement (risque plus élevé que de soutenir des institutions bien documentées) ;
- de tenir compte des effets globaux des activités et pas seulement des effets directs et immédiats ;
- de favoriser à travers la participation à des réseaux, des séminaires, des groupes de discussion, etc., la diffusion des informations pour contribuer par une concurrence participative à l'amélioration générale des perfor-

mances et des innovations du secteur microfinancier ;

- de tenir bien compte de tous les éléments contextuels dans la proclamation de résultats jugés positifs.

Cette liste est loin d'être limitative...

Par ailleurs, la responsabilité sociale en microfinance ne s'arrête pas aux divers et nombreux acteurs et institutions qui, en amont et en aval, procurent les fonds et proposent ces services. Cette question implique aussi leurs sous-traitants techniques (experts et évaluateurs), des autorités publiques (aux niveaux locaux, nationaux et internationaux), les organisations non gouvernementales faitières, qui sont fort actives dans le secteur et... les chercheurs<sup>27</sup>. Nous nous trouvons ainsi au cœur d'un débat impliquant l'ensemble des acteurs de la chaîne de production, de diffusion, de prestation et d'évaluation des services micro-financiers. Ceci peut se faire pour le gain principal de leurs pourvoyeurs et conseillers et mettre en cause un développement socialement durable des sociétés<sup>28</sup>.

Une ultime remarque qu'il est tentant d'opposer de façon simple les performances de rentabilité d'une institution aux autres performances. Or, celles-ci ne constituent pas systématiquement un coût supplémentaire. La recherche de performances d'ordre social ou environnemental peut permettre, par exemple, d'accroître les taux de remboursement des crédits, de fidéliser les clients, par une plus grande participation de diminuer certaines charges dans certaines transactions, etc. Une institution qui se situe dans une

perspective de responsabilité sociale positionnée au cœur de son champ d'activité a en général une vision plus claire de l'avenir de son secteur et des évolutions en cours. Elle est donc mieux à même de faire face à d'éventuels chocs externes mais aussi internes (par exemple, pour prévenir le surendettement qui à terme peut entraîner une forte baisse des remboursements ou par la mise en place de systèmes de micro-assurance qui peuvent accroître le bien-être des clients). La promotion de la responsabilité sociale des institutions n'est pas une nouvelle forme des œuvres de compassion. Elle peut donc être à moyen et à long terme un appui à leurs performances financières.

Si une première façon d'interpréter la responsabilité sociale des entreprises est de la penser comme un coût à couvrir et une perte à subir, une deuxième approche la considère donc comme un risque à assumer dans le cadre d'une bonne gestion à plus long terme d'une institution. Situer le champ de responsabilité sociale pour une entreprise dans son corps de métier peut permettre d'anticiper le risque d'éventuelles poursuites devant des tribunaux, ou simplement des campagnes de dénigrement devant l'opinion publique, par des organisations de la société civile, des communautés locales, des groupes

d'activistes, des gouvernements étrangers, etc. Ce peut être le cas quand une activité se révèle en un lieu donné affecter une fraction d'une population à la suite d'une crise sectorielle ou de la détérioration de l'environnement physique ou culturel. Si en matière financière, ce risque est beaucoup plus limité que dans d'autres domaines engageant directement des transformations matérielles de l'environnement, il constitue un cadre général d'expansion des actions de responsabilité sociale pour l'ensemble des entreprises, en particulier dans le contexte actuel de crise où la critique des institutions financières est montante, y compris de la part de responsables politiques surfant sur une vague populiste et démagogique visant à masquer leurs propres engagements dans le néolibéralisme fauteur de troubles.

Une troisième approche considère la responsabilité sociale comme un investissement par l'image positive de l'entreprise qui peut ainsi être renforcée ou créée. Les deux premières interprétations sont celles d'un risque à couvrir et consistent en une attitude défensive alors que cette troisième approche est positive, nous serions même tentés de dire offensive. Elle fait de la responsabilité sociale une opportunité pour les institutions qui ont le courage de s'y engager.

### Encadré 1

#### Au Bangladesh, le microcrédit ne réduit pas la pauvreté

Il ne suffit pas de constater la présence d'activités de microfinance et une amélioration de la situation selon certains critères pour pouvoir la leur imputer. Illustrons cette distinction par l'exemple de l'essor des services microfinanciers au Bangladesh. Il est sans doute peu de spécialistes reconnus de la microfinance, qui au détour d'un article, n'aient pas un jour vanté les mérites de cette supposée *success story*. Comment ne pas sombrer dans l'optimisme en découvrant un pays où 105 millions de personnes (21 millions de familles sur 149 millions d'habitants) sont des « bénéficiaires » du microcrédit ? Comment ne pas saluer l'effort considérable des hommes et des femmes qui y ont contribué en trois décennies ? Il est par conséquent tentant de penser qu'il suffirait de généraliser à travers toute la planète ce qui passe pour des « bonnes pratiques » et d'identifier, pour les rejeter, des « mauvaises pratiques » afin de faire disparaître, *via* la microfinance, la pauvreté comme par miracle. Or, le bilan du microcrédit dans un des lieux de la planète où il a été sans nul doute le plus diffusé n'est pas aussi globalement positif que les chroniqueurs de cette finance du coin de la rue ou du village l'imaginent communément.

ActionAid Bangladesh et Bangladesh Unayan Parishad ont soutenu un rapport dirigé par le professeur Qazi Kholiquzzaman Ahmad qui dresse un tableau rigoureux, à la fois d'un point de vue scientifique et par sa sévérité, des conséquences du microcrédit dans le pays. Pour ce qui est de l'effet économique, il apparaît limité : « *Micro-borrowing does not usually provide the borrowers with an economic base to break out of income poverty and move on to significantly higher levels of income and living standard. Moreover, many get caught up in an increasing debt-syndrome and slide further into poverty* ».

Pour comprendre les raisons de ce faible impact et les effets négatifs relevés, il convient tout d'abord d'observer les activités que ces petits prêts financent. On remarque un poids considérable des activités qui ne sont pas productives mais seulement commerciales (37 % du nombre des prêts cités par les emprunteurs), alors que l'enfermement dans le sous-développement économique tient précisément à l'importance des marges et des multiples intermédiations improductives. La location de terres compte pour 13 % ; l'activité de transport par *rickshaw* pour 8 % et l'élevage de vaches pour 7 % seulement. Il s'agit aussi de couvrir des coûts d'éducation et de mariage des enfants (7 %). À cela s'ajoute le remboursement de prêts antérieurs (6,4 %).

On doit aussi noter que le coût effectif du microcrédit est beaucoup plus élevé pour les emprunteurs que ne l'affichent les institutions, ce qui se traduit

par un prélèvement important sur les ressources des ménages : le taux d'intérêt est de 30,5 % au lieu de 10 % affiché par la Grameen Bank, de 44,8 % au lieu de 15 % pour BRAC comme pour ASA et de 42,3 % au lieu de 14 % pour PROSHIKA. La concurrence entre institutions a très peu fait baisser les taux d'intérêt au Bangladesh. Le rapport ne fait pas la différence entre les sommes additionnelles introduites dans une activité et la part qui, de fait, sert à une simple meilleure gestion intertemporelle des recettes et des dépenses des ménages. Il ne compare pas les taux d'intérêt pratiqués avec le rendement effectif des activités financées. Ceci explique les drames du surendettement trop souvent passés sous silence. Le rapport souligne : « *The respondents taking micro-credit have generally remained tied to rudimentary economic activities, many of which do have much prospect of expanding into sustainable growth because of either market saturation (most of the products and services are directed to local markets) and/or limited scope of productivity improvement* ». Si l'on dépasse ces dimensions liées aux systèmes de production et d'échange, pour s'attacher à des dimensions pensées comme non économiques, les conclusions sont plus inquiétantes encore. Or, face à l'absence d'une diminution conséquente de la pauvreté en termes de revenu<sup>29</sup>, c'est surtout vers ces autres dimensions du développement humain que les espoirs sont tournés.

Le rapport dirigé par le professeur Qazi Kholiquzzaman Ahmad indique que parmi les clients, et de fait des clientes pour l'essentiel, des organisations de microfinance au Bangladesh, le microcrédit n'entre que pour 16 % dans les raisons de l'accroissement du taux de scolarisation ; de même les trois quarts de celles qui ont accru leurs capacités à se soigner l'attribuent à d'autres causes que le microcrédit. Ce sont, semble-t-il, les politiques publiques et l'action d'organisations de la société civile qui font la différence en matière d'éducation et de santé. Ajoutons que seulement 10 % des emprunteuses affirment que le microcrédit leur a permis d'entreprendre de façon indépendante une activité. Plus inquiétant encore, 82 % des femmes interrogées affirment que le montant des dots s'est ainsi accru.

Des femmes qui subissent dans le cadre familial des violences morales ou physiques (27,8 % des enquêtées) déclarent pour 60 % d'entre elles que cette violence s'est accrue depuis qu'elles sont devenues bénéficiaires d'un microcrédit, en raison même de leurs fonctions économiques et financières nouvelles dans la famille ; la violence n'a diminué que pour 27,3 % d'entre elles. Toutefois, un des éléments positifs relevés est que 28 % seulement d'entre elles déclarent que la prise en compte de leurs points de vue dans la gestion du microcrédit n'a pas évolué.

Source : Ahmad Qazi KHOLIQUZZAMAN (ed.), 2007, « *Socio-Economic and Indebtedness-Related Impact of Micro-Credit in Bangladesh* », Dhaka, The University Press Limited, p. 65.

## NOTES

1. Cet article est une contribution aux travaux menés dans le cadre du projet ANR RUME « Rural microfinance and employment. Do processes matter ? » IRD/IFP/Cirad/CIEAS) animé par Isabelle Guérin. Il s'appuie aussi sur les échanges entretenus avec et par le Réseau Entrepreneuriat et microfinance de l'AUF (animé par Eddy Bloy), au sein de l'équipe Travail et Mondialisation (UMR IRD 201, en particulier avec Eveline Baumann) et avec Symbiotics SA Genève (notamment avec Cédric Lombard). Nous remercions J. Audran, D. Fino, I. Guérin, S. Morvant, Etienne Perrot, Y. Somé et les chercheurs du projet RUME et de CERISE pour les nombreuses suggestions qu'ils nous ont faites et que nous n'avons pas pu toutes intégrer. Voir un premier état de cette réflexion dans « *Responsabilité sociale versus performance sociale en microfinance* », Revue Tiers Monde, n° 197, janv.-mars 2009.
2. Voir Colloque « Les mots du développement, Genèse, usages et trajectoires », Université Paris, Dauphine, 13-14 novembre 2008, Actes à paraître.
3. Un des premiers articles parus sur les conséquences possibles de la crise pour la microfinance est celui de Laurent Lheriau, « Crise financière globale et microfinance », Techniques financières et développement, n° 93, décembre 2008, pp. 45-58. Il met principalement en avant les aspects réglementaires sans analyser les causes plus profondes touchant notamment aux rapports entre travail et capital et aux limites du système d'accumulation prévalent.
4. Les institutions considérées ici comme « de microfinance » peuvent relever de statut divers privés ou publics, à statut bancaire ou non, comme des organisations non gouvernementales dont l'activité est de fait principalement voire exclusivement financière. Voir J.-M. SERVET (2006), « *Banquiers aux pieds nus : La microfinance* », Odile Jacob, Paris, 512 p.
5. Sur la promotion des performances sociales en microfinance, voir Dialogue européen n° 1, novembre 2008, European Microfinance Platform, « Le rôle des investisseurs dans la promotion des performances sociales en microfinance », 121 p. Voir l'exemple The Netherlands Development Finance Company (FMO), « Social and Environmental Field Guide for Micro Finance Institutions », guide de bonnes pratiques en microfinance pour l'application des normes BIT (document en cours de traduction en français à l'initiative de la Société Générale).
6. Voir la critique de cette croyance dans Jean-Louis Laville, Antonio David Cattani, « *Dictionnaire de l'autre économie* », Paris, Gallimard, nouvelle édition 2006.
7. Voir Introduction de la Revue Tiers Monde, n° 197, janv.-mars 2009 par F. Doligez, I Guérin et alii et ci-dessous en encadré 1 l'exemple du Bangladesh.
8. Pour certains, la recherche d'une morale financière peut aller jusqu'au partage d'une part de la rémunération. Les fonds éthiques se distinguent ainsi ou sont associés à une démarche souvent qualifiée de solidaire.
9. « *Annuaire suisse de politique de développement* », 2007.
10. Cf. Servet 2009 *op. cit.* en note 1.
11. B. Balkenhol (ed.), 2007, « *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency* », Palgrave-Macmillan/ILO [trad. française à paraître, Paris, PUF, 2009].
12. Ces informations sont beaucoup plus précises pour les prêts individuels que pour les prêts mobilisant une technique de groupes solidaires, supposés cibler des populations plus démunies.
13. Un reportage télévisé réalisé sur les lieux mêmes des premiers prêts de M. Yunus met en avant le surendettement provoqué par les prêts de la Grameen Bank comme facteur de pauvreté (<http://www.france24.com/fr/20080324-le-magazine-laction-humanitaire-humanitaire?q=node/1078209>).
14. J.-M. Servet, « Quelques limites du microcrédit comme levier du développement », Problèmes économiques, n° 2964, 4 février, pp. 39-44.
15. L'augmentation du revenu moyen n'est bénéfique pour tous que si l'accroissement des revenus des plus riches entraîne de façon automatique une amélioration de la situation des plus pauvres. Nous avons développé une critique de cet effet de *trickle down* dans J.-M. Servet, (2007), « *Les illusions des objectifs du Millénaire* », in : Lafaye de Michaux, Elsa, Mulot, Éric, Ould-Ahmed, Pépita (éd.), « *Institutions*

et développement : *La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement* », Rennes, Presses universitaires, 2007, p. 63-88.

16. « *Benchmarking de las microfinanzas en México : Un informe del sector* », Mexico, ProDesarrollo/ Microfinance Information eXchange, 2008, p. 46.

17. P. Honohan, 2006, « Household financial assets in the process of development », World Bank Policy Research, Working Paper 3965, July; S. MORVANT-ROUX, J.-M. Servet, 2007, « *De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance* », Horizons bancaires (Paris, FARM), n°334, nov., pp. 23-35.

18. Morvant-Roux, Servet, 2007, *op. cit.*

19. G. GLOUKOVIEZOFF, 2006, « *From financial exclusion to overindebtedness: the paradox of difficulties of people on low income ?* » in : Anderloni L. Braga M. D. Carluccio E. M (eds) *New frontiers in banking services*, Springer. pp. 191-212.

20. Pour une analyse approfondie de cette définition avancée dans les « *Rapports Exclusion et liens financiers* » (Paris, Economica), voir la thèse de G. Gloukoviezoff (université Lyon 2, décembre 2008).

21. Voir [http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi\\_goals.asp](http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp).

22. J.-M. Servet, 2007, « *Les illusions* » *op. cit.*

23. Cf par exemple Laurence Fontaine, « *L'économie morale* », Paris, Gallimard, 2008.

24. Sur cette approche des relations monétaires et financières, voir les travaux initiés à partir de 1992 autour de Jean-Marie Thiveaud, paru le Programme Finance, Ethique, Confiance de la Caisse des Dépôts. Ce programme a trouvé un prolongement dans B. Theret (ed.), 2008, « *La monnaie dévoilée par ses crises* », Paris, EHESS.

25. Nous avons développé cette dimension dans Servet, 2006, « *Banquiers* », et Morvant-Roux, Servet, 2007.

26. Pour avoir une meilleure connaissance des besoins des clients, il est utile de se concentrer non pas sur les *success stories* mais d'analyser les raisons des abandons des clients et pour certains d'entre eux leur échec qui les conduit au surendettement et pour certains à une incapacité de rembourser.

27. B. Wampfler, I. Guérin, J.-M. Servet, 2006, « The role of research in microfinance », *Revue Dialogue*, n°37, pp. 11-25.

28. La téléphonie mobile, par exemple, devient aujourd'hui un support technique de services financiers (OCDE, « *The Future of Money* », Paris, 2002). Or, elle peut accroître de façon considérable les inégalités au sein des populations, en termes de revenus et de capacités, compte tenu du nombre limité de possesseurs de téléphones portables. On doit ici comparer rigoureusement l'apport en termes d'inclusion financière pour toutes les catégories de la population et les coûts qu'elles subissent.

29. L'observation de l'évolution des revenus dans ce pays laisse penser qu'elle est plus déterminée par la situation climatique que par l'apport de microprêts.

